

## **Déclaration conjointe du Centre canadien pour l'éthique dans le sport et de la Fondation Sport pur**

Plus tôt cette année, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a découvert des éléments de preuve indiquant qu'un employé avait détourné plus de 50 000 \$ d'un de ses clients : la Fondation Sport pur (TSF). La Fondation est un organisme national de bienfaisance qui se consacre au progrès du sport fondé sur des valeurs et animé par des principes dans les collectivités de partout au Canada.

En étroite collaboration avec la TSF, le CCES a immédiatement lancé une enquête et fait appel aux services d'un cabinet de vérificateurs judiciaires indépendant. Les vérificateurs ont confirmé le détournement de fonds et ont déterminé que ce méfait avait été commis par un seul employé. Le CCES n'est pas autorisé à dévoiler le nom de cet employé, mais nous pouvons confirmer que cette personne a été congédiée pour motif valable.

La plupart des fonds détournés ont été immédiatement recouvrés auprès de l'employé et retournés à la TSF. Le CCES a comblé le maigre déficit et poursuit ses efforts pour recouvrer le solde.

Les vérificateurs ont confirmé qu'aucun autre système financier du CCES, de la TSF et des autres clients du CCES n'a été touché durant la période visée par la vérification.

Aucun des fonds ou des subventions fournis à la TSF n'a été touché et toutes les sommes ont été versées correctement aux programmes prévus.

À la suite de cette affaire, le CCES a mis en œuvre des recommandations des vérificateurs et a pris toutes les mesures nécessaires pour renforcer nos systèmes financiers et réduire au minimum le risque de détournement de fonds ou de fraude financière dans l'avenir.

L'Agence du revenu du Canada a été mise au courant de cette affaire et effectue une vérification des documents déposés de la TSF. Cette affaire a également été portée à l'attention du Service de police d'Ottawa.

La TSF a exprimé sa pleine confiance envers le CCES et continuera de compter sur le CCES pour assurer différents services administratifs.

Il s'agit pour nous d'une affaire très grave. Non seulement cet agissement constitue une infraction à la politique du CCES, mais il va à l'encontre des valeurs fondamentales qui orientent le travail du CCES et de la TSF et qui définissent nos cultures respectives.

Si vous avez des questions ou vous voulez faire part de vos préoccupations à ce sujet, veuillez communiquer avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, au 613 521-3340 ou à [info@cces.ca](mailto:info@cces.ca), ou avec la Fondation Sport pur, au 613 521-9533 ou à [info@truesport.ca](mailto:info@truesport.ca).